

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

Réalisation de la 2ème phase du Tramway - Bordeaux - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'atelier dépôt rue Achard - Procédure adaptée - Décision - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réalisation de la deuxième phase du tramway de notre agglomération, il s'est avéré nécessaire de lancer la mise en concurrence de la maîtrise d'œuvre du dépôt atelier rue Achard à Bordeaux. Cet équipement technique permettra d'assurer la maintenance quotidienne et le remisage des rames en sus de l'atelier dépôt situé à La Bastide, quai de Queyries.

Le projet comprend la création d'un bâtiment destiné à accueillir :

- Un hall technique équipé pour des opérations de maintenance, d'une surface d'environ 1000 m²
- Un bâtiment administratif qui accueillera la double sous-station de redressement et les locaux techniques dédiés au dépôt, dont la surface totale sera environ de 700 m²,
- Un local de gardiennage de 20 m² environ en entrée du dépôt.

La maîtrise d'œuvre ne concerne que le bâtiment hors les VRD et l'aménagement paysager du site d'accueil. Il s'agit d'un marché type « mission de base bâtiment neuf » comprenant les éléments de mission normalisés conformément au décret d'application de la loi MOP du 29 novembre 1993.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de construction du bâtiment est estimé à 1 889 600 € HT (valeur novembre 2003).

La date de mise en service est fixée au 2^{ème} trimestre 2006

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont estimés à 170 000 € HT.

Pour ce faire, et en application du Code des marchés publics, décret 2004-15 du 7 janvier 2004, nous avons utilisé la procédure instaurée à l'article 28, intitulée procédure adaptée. Les seuils fixés sont respectés, les marchés de service doivent être inférieurs à 230 000 € HT.

La notion d'opération est prise en compte, le montant de l'opération ateliers Achard étant inférieur au seuil de 5 900 000 € HT, les travaux de construction feront l'objet d'un marché négocié (article 34 et 35 du CMP).

Aussi, l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 18 mars au BOAMP et au Moniteur des Travaux Publics, fixant la date limite de remise des candidatures au 20 avril. Trente quatre sociétés ou groupements ont déposés leur candidature.

L'avis d'appel public à concurrence indiquait que les 3 candidats admis aux négociations étaient sélectionnés en tenant compte de leurs compétences, références et moyens, leur expérience en construction neuve étant particulièrement recherchée.

Les 3 groupements sélectionnés furent :

- Jean de Giacinto (mandataire) / Duncan Lewis-Scape Architecture / Ingerop S-O
- SARL d'architecture CALVO-TRAN VAN (mandataire) / Ingénierie Studio
- Lanoire et Courrian Architectes (mandataire) / Ingérop S-O

Les lettres de consultation furent adressées aux 3 candidats le 19 mai 2004 avec une date limite de remise des offres pour le 05 juillet 2004. Les 3 groupements ont remis une offre.

L'avis d'appel public à concurrence prévoyait que le choix du lauréat serait effectué, après négociations, selon les critères suivants :

- montant des honoraires de maîtrise d'œuvre,
- pertinence et qualité de la note de motivation fournie précisant le parti général des bâtiments envisagés.

Au regard des critères fixés et après négociations, l'offre du groupement CALVO - VAN TRAN / GUARDIOLA / INGENIERIE STUDIO est l'offre économiquement la plus avantageuse pour un forfait provisoire de rémunération de 190 849,60 € HT.

Cette dépense sera prise en charge au budget annexe TRANSPORTS, Exercices 2003 à 2006, programmes TW 20 H, Chapitre 20, compte 20310002, CRB H 340.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le Président :

- à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le dépôt atelier Achard pour un forfait provisoire de rémunération de 190 849,60 € HT avec le groupement CALVO / VAN TRAN / GUARDIOLA / INGENIERIE STUDIO
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2004

M. ALAIN CAZABONNE